



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MAI 2026**



DATE DE CONVOCATION : 7/05/2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 20/05/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	25	4	29	0
LB/TD N° 2026/36	CONVENTION ENTRE L'AMICALE ET LA VILLE D'ÉPERNON POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION				


Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sébastien BAUDOIN, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Mathias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Abdoul THIAM, Manon CROIZET, François BELHOMME, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN

Représentés :

- Ozan ERGIN, pouvoir à Hélène CAILLÉ-CAYZAC
- Sandrine CLOTEAUX, pouvoir à Alexandra DUFAU
- Béatrice BONVIN-GALLAS, pouvoir à François BELHOMME
- Dominique BONNET, pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN



Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article  la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, qui fait obligation, lors de l'octroi d'une subvention publique dont le montant excède un seuil fixé à 23 000 euros, de conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu la délibération n° 2026/28 du 28 avril 2026, relative à l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026.

Vu l'article L 1611-4 du CGCT

Considérant le projet initié et conçu par l'Amicale, à savoir :

- Le soutien à la compétition des jeunes et des adultes
- La promotion de la pratique sportive chez les jeunes
- La formation et la mise à niveau des éducateurs sportifs
- La pérennisation de la section Handisport

Une convention établie au regard des éléments mentionnés ci-dessus a été signée entre l'Amicale et la Ville d'Épernon en date du 12/05/2026.

PJ : Convention de subvention Amicale

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Épernon,
le 18 mai 2026

Secrétaire de séance
Sébastien Baudoin

Le Maire,
Loïc BOUR



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.